

Montréal, vendredi le 8 juin 2007.

Aux commissaires de l'Office de consultation publique de Montréal,

Mme Catherine Chauvin, présidente.

M. Antoine Moreau, commissaire.

Mme Judy Gold, commissaire.

Consultation publique.

Aménagement du site Contrecoeur dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Projets de règlement P-07-017 et P-04-047-40.

Je vous soumetts, par la présente, un mémoire en regard du développement domiciliaire sur les terrains municipaux du site Contrecoeur dans le quartier Mercier-Est. En tant que commissaire scolaire du quartier Tétreaultville pour la Commission scolaire de Montréal, la question de la construction résidentielle de maisons et de logements sociaux familiaux me préoccupe énormément.

L'aménagement de résidences et de logements sur ces terrains pourra, très certainement, donner un second souffle à notre quartier qui a grandement besoin d'un renouvellement de sa population. En effet, l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve est l'un des plus vieillissants à Montréal, le pourcentage de la population âgée de moins de 15 ans en 2001 se situant entre 7,6 et 13,9 dans notre arrondissement, alors que la moyenne montréalaise est de 16,0 (Sources : Statistique Canada 2001 ; MRN, Québec, 2002). Nous vivons dans Tétreaultville depuis maintenant plus d'une décennie une baisse démographique continue. La Commission scolaire de Montréal s'est vue dans l'obligation de procéder à la fermeture d'une école primaire (l'école Le Caron) dans le sud du quartier en juillet 2006 avec tous les impacts que cela implique. Le nombre de terrains vacants étant limité dans notre secteur, le

projet de développement du site Contrecoeur redonne de l'espoir aux parents et au personnel des écoles du quartier.

En effet, les écoles primaires qui entourent ce projet domiciliaire vivent actuellement une chute importante de leur clientèle. L'école Saint-Justin accueillait en 2002-2003 plus de 553 élèves entre ses murs. Cette année, le nombre d'écoliers est de 462 élèves et les prévisions administratives pour 2007-2008 oscillent autour de 413 enfants. En cinq ans seulement, on parle d'une diminution d'environ 140 élèves. La seconde école primaire à proximité du site est l'école Philippe-Labarre. Cet établissement scolaire accueillait 235 élèves en 2002-2003. Cette année l'école dispense le programme éducatif à 204 élèves. Les prévisions pour l'an prochain indiquent que 196 élèves du territoire seront sur les bancs de l'école Philippe-Labarre. Le coût lors de l'achat d'une maison dans le quartier, le prix des logements, le manque d'unités possédant plusieurs chambres pour accueillir des familles et l'attrait de la banlieue sont des facteurs importants face à cette diminution constante du nombre d'enfants.

Pour la communauté scolaire du quartier, il est donc primordial que ce site prévoit un nombre important d'unités familiales. De plus, une part importante des familles qui font le choix d'habiter l'île de Montréal vivent en dessous du seuil de pauvreté, selon les critères de Statistiques Canada. À ce chapitre, d'après le diagnostic organisationnel de la Commission scolaire de Montréal 2006-2007, 42,3 % des élèves qui fréquentent ses établissements proviennent de familles qui vivent sous le seuil de la pauvreté, toujours selon Statistiques Canada. C'est pourquoi, à l'occasion des consultations publiques sur le projet de l'OCPM, j'ai adressé plusieurs questions à la Société d'habitation et de développement de Montréal afin de connaître le nombre d'unités coopératives et communautaires comportant deux, trois et quatre chambres. Malheureusement, je n'ai pas encore reçu de réponses à mes interrogations à ce sujet.

Je m'interroge également en regard à la construction domiciliaire. Lorsque l'on examine le projet, on s'aperçoit que le terrain à bâtir se divise en plusieurs îlots distincts c'est-à-dire un secteur avec des bâtiments pour personnes âgées, un autre très dense avec des logements communautaires et coopératifs et d'autres secteurs avec des maisons unifamiliales que ce soient détachées ou en rangées. Cette division me préoccupe grandement. Je souhaite que ce projet de développement privilégie le plus possible la mixité sociale, au même titre que le projet Angus dans Rosemont, il y a plusieurs années. Il serait néfaste pour la communauté de se

retrouver avec un isolement par strate sociale dans l'aménagement de ce nouveau secteur résidentiel.

En terminant, je dois également mentionner l'importance de l'aménagement au niveau de la verdure, des parcs, du sport et des loisirs. Les services actuels d'équipements de loisirs et de sports dans le quartier Mercier-Est doivent s'améliorer, étant donné la migration de plusieurs milliers de nouveaux résidents. Le manque de terrains de jeux et l'absence totale d'une piscine intérieure dans notre secteur sont des éléments importants à considérer. Pour avoir la chance d'accueillir et d'intégrer harmonieusement cette nouvelle population dans le quartier, il me semble évident que certains investissements devront être considérés afin de combler ce besoin important autant pour les familles, les adolescents, que les aînés.

En conclusion, j'espère que les éléments soulevés dans ce mémoire au sujet des logements communautaires et coopératifs à plusieurs chambres, la mixité sociale dans l'aménagement et les services de sports et loisirs seront considérés afin d'obtenir les meilleures conditions pour le développement du site Contrecoeur dans le quartier Mercier-Est.

Je vous remercie pour toute l'attention que vous porterez à ce mémoire.

Catherine Harel Bourdon.

Commissaire scolaire du quartier Tétreaultville à la Commission scolaire de Montréal.